

Département des Yvelines

Jouy en Josas

Le Clos Calmette



5 TERRAINS À BÂTIR
DE 198 m² à 412 m²



TEPAC

3 rue de la Louvière - 78120 RAMBOUILLET

Tél : **01.34.57.12.12**

www.tepac.fr

TEPAC S.A.S. au capital de 1 000 000 Euros. R.C.S. B 477 488 597



Extrait du règlement de construction (zone UDa1 et PA10)

- . Les constructions devront s'implanter conformément aux prescriptions du plan d'implantation PA4.
- . Les constructions des lots 1/2 et 4/5 seront obligatoirement accolées conformément aux prescriptions du plan PA9.
- . Une distance minimale de 4m50 devra être respectée entre la construction du lot 3 et celle du lot 4..
- . Emprise au sol : voir tableau ci dessous
- . Hauteur au faîtage des lots 1 et 2 : 10m.
- . Hauteur au faîtage des lots 3 à 5 : 9m.
- . Les constructions des lots 1, 2 et 3 n'excéderont pas 120 m² de SDP.
- . Seul le lot 5 pourra être équipé d'un portail.
- . La surface minimale de pleine terre à respecter pour chaque terrain est définie en page 19 de la pièce PA10.
- . Les constructions seront équipées d'une corniche moulurée.
- . Les couvertures en tuiles devront être en terre cuite aspect plat de 20 unités au m² minimum.

Frais annexes

- . Provision pour dégradation et entretien du lotissement : 1000 €
- . Taxe d'aménagement
- . Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) : 13€/m² de SDP
- . Frais de raccordement aux réseaux d'eau potable, d'électricité et de téléphone/fibre

N° Lot	Superficie	Façades	Hauteur au faîtage maximum	Emprise au sol maximum autorisée*	Prix Euros TTC**
1	230 m ²	8,00 m	10,00 m	91 m ²	299 000 €
2	198 m ²	8,00 m	10,00 m	84 m ²	279 000 €
3	229 m ²	8,50 m	9,00 m	88 m ²	299 000 €
4	239 m ²	8,90 m	9,00 m	90 m ²	315 000 €
5	412 m ²	8,50 m	9,00 m	108 m ²	349 000 €

*Y compris stationnement et cheminement - **Frais de notaire et d'enregistrement en sus. Prix susceptibles de modification sans préavis.



+ de détails sur www.tepac.fr

PA n° 078 322 24 O 0003 obtenu le 24/01/2025